



Réunion de la CLE n° 2 « Vignes, Pierres et Coteaux » 7 avril 2022 - 18h00 - Morey-Saint-Denis

La séance a été présidée par Jacques Jacquenet, Président du SICECO, Territoire d'Énergie Côte d'Or et Jean-Luc Rosier, Président de la CLE, qui remercient pour leur présence à la CLE, les Maires et les Délégués.

Les services du SICECO étaient représentés par :

- Fabien Maitre, Technicien et Pascaline Fisch, Responsable de la Cellule Énergie.

Les entreprises titulaires des marchés présentes étaient :

- Entreprise INEO représentée par Thomas Jarrige,
- Entreprise BFCL CITEOS représentée par Jean-Michel Ledeuil et Quentin Montastier.

Les exploitants des réseaux publics présents étaient :

- Enedis : Cindy Louet,
- GRDF : Thierry Gay.

ACTUALITÉS :

Le SICECO, Territoire d'Énergie Côte d'Or, a mis en place l'espace adhérent permettant à chaque commune d'avoir accès à toutes les données relatives à son patrimoine et aux compétences auxquelles elle adhère. Son accès se fait avec les mêmes identifiants que l'application SIG (retransmis dernièrement).

Une alerte est à nouveau faite sur la crise internationale et son impact sur le prix des énergies, notamment sur le prix du gaz qui a été multiplié par 6 depuis octobre 2021. En conséquence, les niveaux de prix en 2022 en gaz sont globalement très élevés (2 à 3 fois supérieur). Les prévisions pour 2023 et 2024 sont un retour à des tarifs similaires à ceux de 2021. (Une légère baisse est prévue sur l'électricité en lien avec la baisse de la TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité) imposée par l'État mais qui fera l'objet d'un rattrapage dans les années à venir).

La commune de Vignoles demande comment les tarifs du gaz peuvent être annoncés dans le contexte actuel : les contrats de gaz ont été signés pour 2023 et 2024 à des tarifs proches de ceux de 2021 d'où les tarifs annoncés. Le seul risque est une casse des contrats par les fournisseurs si l'État l'autorise.

Afin d'aider au mieux certaines communes, le titulaire du marché a accepté la possibilité de sortir du groupement d'achat les tous derniers adhérents pour qu'ils puissent rester sur le TRV au cas où il

soit plus intéressant que l'offre du groupement. Il est rappelé que le SICECO reste disponible pour toutes questions liées à l'énergie et au groupement d'achat.

I. ENERGIE

A. Conseil en Energie Partagé (CEP)

❖ Recensement des projets de rénovation du bâti

Le SICECO, via ses Conseillers en Energie Partagés (CEP), accompagne les communes dans les projets de rénovation des bâtiments et les constructions neuves. Les actions des CEP se concentrent sur la gestion du patrimoine, les suivis de consommations et la programmation des travaux en identifiant, pour le compte des communes, toutes les aides possibles à tous les niveaux. La récupération des CEE fait également partie de ce travail d'accompagnement.

A ce jour, 350 communes ont délivré la compétence CEP ; il est fortement recommandé de consulter votre CEP dès qu'un projet de rénovation d'un bâtiment est envisagé.

❖ Programmes d'aide du SICECO : isolation des combles

Le SICECO a remis en place un programme d'aide à l'isolation des combles perdus avec la création d'un groupement d'achat : l'étude est prise en charge par le SICECO. Les travaux seront subventionnés à 35%.

Un second appel à projet porterait sur les chaudières fiouls et propane à remplacer. L'objectif est d'engager rapidement la suppression des chaudières « fossiles » avec le maximum de subventions.

La commune de Pernand-Vergelesse demande des précisions sur le remplacement d'une chaudière fioul : l'étude de faisabilité a pour objectif de comparer différents systèmes de production (chaudière à granulés, pompe à chaleur, etc.) en fonction des coûts d'investissement et de fonctionnement.

B. Energies renouvelables, 2 outils d'investissement :

Le SICECO accompagne techniquement les communes sur tout projet et les invite à le contacter en cas de démarchage par des développeurs EnR. Si la commune décide de porter son projet, le SICECO peut l'accompagner.

❖ SEML « Côte d'Or Energie »

Pour certains projets, le développement peut être porté par la SEML Côte d'Or Energie (avec une société dédiée à chaque projet) qui est le développeur local à privilégier.

Trois projets éoliens sont actuellement en cours de développement, à Cerilly - Sainte-Colombe-sur-Seine, sur le secteur de Seurre ainsi qu'à Orchamps (39). 3 projets photovoltaïques au sol sont également en développement (Labergement-les-Seurre, Poiseul-la-Grange et Courchaton (70)). Les investissements réalisés dans ce cadre ont pour objectifs des seuils de rentabilité d'au moins 5%.

La commune de Vignoles demande s'il est cohérent de se lancer dans les projets éoliens dans le contexte actuel : les projets étudiés doivent atteindre 5% minimum de rentabilité et c'est le Préfet qui juge l'acceptabilité pour l'ensemble des contraintes.

❖ Régie « Côte d'Or Chaleur »

Dans le cas où un réseau de chaleur alimente au moins 2 abonnés, il y a « vente de chaleur ». Uniquement pour ces projets, le SICECO, via sa Régie Côte-d'Or Chaleur, peut, par transfert de la

compétence « Distribution publique de chaleur et de froid » par la commune au SICECO, construire, exploiter et gérer la vente de chaleur aux abonnés. Le SICECO porte la totalité de l'investissement.

Pour les projets propres des communes visant à supprimer des chaudières fioul ou propane, le SICECO réalise l'étude et l'accompagne jusqu'à la mise en route de la chaudière.

La commune de Vignoles signale avoir été la première commune de la CLE à avoir signé la convention « Suivi et Management de l'Energie (SME) » pour la mise en place du Décret Energie Tertiaire.

II. PROGRAMMATION DE TRAVAUX

A. Travaux d'Eclairage Public

❖ Organisation générale

Les contraintes actuelles et la nécessaire transition énergétique impose au SICECO de réfléchir avec les communes à une nouvelle manière d'éclairer, plus sobre et plus efficace.

La coupure nocturne voire la coupure totale estivale est le seul moyen efficace pour faire des économies sur la facture d'électricité.

La seule rénovation des luminaires âgés de plus de 20 ans en Leds prendra plus de 10 ans.

Il convient donc de s'interroger sur la dimension du parc de points lumineux et de le réduire dans la mesure du possible. La durée et l'intensité d'éclairage sont également à prendre en compte. Le Parc Naturel du Morvan est actuellement dans une démarche forte de réduction de la pollution lumineuse avec la candidature au projet Dark Sky (augmentation des coupures et température de luminaire à 2400° K maximum).

Le SICECO souhaite rencontrer les communes volontaires pour appliquer des actions fortes en faveur de la réduction du fonctionnement et de la taille du parc EP en faveur d'économies de fonctionnement et d'investissement, et en faveur de l'environnement (faune nocturne, insectes, oiseaux, pollution lumineuse, ...).

La commune de Segrois demande le coût d'une modification des horaires de coupure : cela comprend le coût d'une tournée de maintenance + le taux horaire.

La commune de Gevrey-Chambertin demande si l'éclairage est obligatoire sur les départementales : il n'y a pas d'éclairage obligatoire mais les mairies ont l'obligation d'avertir des dangers potentiels (panneaux de signalisation, verticale, horizontale, signalisation lumineuse, etc.) : l'éclairage public peut donc être coupé ou supprimé sur la voirie départementale.

❖ Travaux en cours et programmation

Les dossiers en attente de validation sont présentés, ainsi que les dossiers en cours d'étude.

La commune de Fixin indique un luminaire en panne sur la RD 974.

La commune de Flagey-Echezeaux demande l'éclairage du lotissement.

La commune de Villers-la-Faye souhaite abaisser l'éclairage : un rendez-vous sera fixé.

La commune de Marey-les-Fussey redemande son extension pour un point EP.

La commune de Pernand-Verglesses demande le déplacement d'un luminaire à la salle des fêtes.

La commune de Magny-les-Villers souhaite réceptionner le lotissement, et indique qu'une extension sera à prévoir pour 2024 sur un lotissement également.

B. Travaux sur le réseau électrique

Le bilan des travaux en cours ou programmés (extensions de réseaux, renforcements, résorptions de fils nus et enfouissements) est fait.

❖ **Extensions du réseau :**

Les travaux d'extension programmés sont présentés. Il est précisé que le délai de livraison des postes de transformation a très fortement augmenté, allant jusqu'à 12 mois sur certains modèles.

La commune de Gilly les Citeaux indique une extension à prévoir pour deux maisons neuves.

❖ **Enfouissements et renforcement de réseau :**

Il est rappelé que suite aux nombreuses demandes, différents programmes ont été mis en place impliquant des taux de subventions différents selon les dossiers. Il est également précisé que l'enveloppe FACé n'est à ce jour pas connu et qu'elle risque de diminuer dans les années à venir. L'enveloppe ENEDIS est quant à elle bloquée jusqu'en 2028 (renouvellement de concession).

La commune de Marigny-les-Reullée souhaite discuter sur le caractère esthétique des enfouissements. Il est indiqué que cette décision a été prise par les membres de la Commission « Réseaux » et validé par le Bureau.

Interlocuteurs techniques SICECO : technicien Fabien Maitre fmaitre@siceco.fr ou ycamus@siceco.fr

Mme Louet, Interlocutrice Privilégiée ENEDIS sur la CLE, rappelle les missions du concessionnaire et les diverses coordonnées et ressources accessibles aux élus (diapos en pièces jointes).

III. MOBILITE

A. Infrastructures

Le réseau de bornes du SICECO constate une hausse du nombre de recharges sur son parc depuis juin 2021, mais avec une réduction de la quantité d'énergie chargée par connexion.

❖ **Schéma régional de cohérence de développement des IRVE**

Le Schéma régional de cohérence de déploiement des bornes de recharges pour véhicules électriques est actuellement en cours de révision par la Région jusqu'à fin 2022.

En parallèle, le SICECO réfléchit à revoir son infrastructure et rappelle que le déploiement fait par le SICECO vient d'une absence d'initiative privée plutôt en milieu rural. A ce jour, de nombreux sites et entreprises développent des points de recharge sur des lieux très fréquentés.

La commune de Vignoles demande si les communes peuvent faire des demandes d'installation de borne : comme indiqué, la région révisé actuellement le schéma directeur de déploiement des bornes, et que dans l'attente le SICECO n'a pas prévu de nouveau déploiement.

❖ **Déploiement des stations d'avitaillement GNV**

Le déploiement des stations GNV et bio-GNV est une autre manière, complémentaire à l'électricité, de répondre à la décarbonation des transports, notamment pour celui des marchandises.

Par l'intermédiaire de la SEML Côte d'Or Energie, il est envisagé la création d'une société régionale dédiée au déploiement de plusieurs stations de ce type en Côte d'Or, Jura, Doubs et Saône et Loire.

B. Flottes publiques

❖ Conversion des flottes

Le SICECO porte actuellement une réflexion sur l'accompagnement des communes dans le renouvellement de leur flotte de véhicules en lien avec les obligations de conversion des véhicules. Des projets d'achat groupé sont envisagés.

❖ Présentation GRDF (diapos en pièces jointes) :

M. Gay, correspondant GRDF, fait une présentation du gaz vert et de son développement actuel (hausse des raccordements, comparaison aux productions nucléaires) avec une présentation des méthaniseurs en fonction et ceux en cours de développement sur la région. La part du gaz vert en Côte d'Or représentera 15% de la couverture du besoin en gaz en 2024.

Le gaz vert est actuellement moins cher que le prix de vente des marchés du gaz. Les nouvelles technologies de chauffage tel que les pompes à chaleur hybride comprenant une chaudière au gaz sont des technologies qui permettent de lisser les consommations électriques en consommant plutôt du gaz au moment des pics de consommation électrique

Les communes sont invitées à contacter le SICECO dès les prémices de tout projet de développement sur leur commune (construction et rénovation du patrimoine, gestion et aménagement des réseaux, extension urbaine, etc.).

Les remarques, avis, ou propositions sont à transmettre directement au SICECO à l'adresse contact@siceco.fr ou par l'intermédiaire du Président de CLE.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les personnes présentes et lève la séance.

Établi le 8 avril 2022

Le Président de la CLE,



Jean-Luc ROSIER

PJ au compte-rendu :

Diaporama présenté en réunion de CLE
Tableaux travaux et programmations ultérieures
Coordonnées services Orange et ENEDIS
Présentation ENEDIS et GRDF